

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band: 9 (1959)
Heft: 1

Nachruf: William Rappard : 1883-1958
Autor: Martin, Paul-E.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NACHRUF – NÉCROLOGIE

WILLIAM RAPPARD

1883—1958

La prodigieuse activité de William Rappard comme sa considérable production n'appartiennent que partiellement aux disciplines historiques¹. En évoquant ici sa mémoire et en rendant hommage à son œuvre, nous savons de quelles valeurs il s'agit et nous sentons notre insuffisance pour parler, comme il conviendrait, de l'homme et du citoyen, de l'économiste et du politique, du professeur et de l'internationaliste, de l'infatigable défenseur de la paix. Nous nous limiterons donc à l'historien, mais comme ses publications s'insèrent dans la trame de ses occupations, il est nécessaire de rappeler sommairement les étapes de cette grande carrière.

William Rappard est né à New-York, le 22 avril 1883. Elève du Collège de Genève, puis de la Faculté de Droit, étudiant à Berlin, Munich, Paris et Harvard, il est docteur en droit en 1908 et déjà suppléant de son maître, Eugène de Girard, à la Faculté des Lettres et des Sciences Sociales en 1910.

De 1909 à 1910, il a exercé les fonctions de secrétaire au Bureau International du Travail à Bâle. Puis, appelé aux Etats-Unis, il enseigne l'économie politique à l'Université de Harvard en qualité d'assistant puis de professeur, de 1911 à 1912. En 1913, la chaire ordinaire d'histoire économique lui est confiée à l'Université de Genève. Il y joindra les Finances publiques en 1915, puis en 1942, pour un temps, la législation fiscale. Suppléé dans son enseignement d'histoire économique par Antony Babel de 1919 à 1925 puis de 1928 à 1930, il lui abandonne en cette année cette discipline. William Rappard n'en restera pas moins invariablement fidèle à l'Université de Genève et à la Faculté des Sciences Economiques et Sociales, comme professeur ordinaire de Finances publiques et de Relations internationales jusqu'en 1957, aussi comme recteur de 1926 à 1928 et de 1936 à 1938.

¹ Voir notamment: *Hommage à William E. Rappard*, Genève, décembre 1956, in-4°, et les articles nécrologiques d'Albert Picot (*Journal de Genève*, 30 avril 1958), Léopold Gautier (*La Suisse*, 30 avril 1958), Paul A. Ladame (*Tribune de Genève*, 30 avril 1958) et Carl J. Burckhardt (*Basler Nachrichten*, 2 mai 1958). Pour la bibliographie de William Rappard, on consultera les sept volumes du *Catalogue des ouvrages, articles et mémoires publiés par les professeurs et privat docents de l'Université de Genève*, t. VI—XII, Genève, 1916—1959, et aussi William E. Rappard, *Varia Politica*, Zurich, 1953, in-8°, p. 340—352.

Mais d'autres obligations ont mis ses connaissances et ses capacités à contribution, la mission suisse aux Etats-Unis en 1917—1918, des délégations à Paris et à Londres au moment de la préparation du Traité de Paix. De 1919 à 1920, il est secrétaire général de la Ligue des Sociétés de Croix-Rouge, dont le siège est à Genève, en 1920 directeur de la Section des Mandats à la Société des Nations. Il y reste jusqu'en 1925 pour devenir membre de la commission permanente des Mandats, puis dès 1928, membre de la délégation suisse à l'Assemblée de la Société des Nations, dès 1945, délégué suisse à la Conférence du Travail qu'il préside en 1951. Conseiller national de 1941 à 1943, il s'acquitte de 1940 à 1942 de fort délicates missions diplomatiques à Washington.

La paix qui a suivi la première guerre mondiale l'a ramené aux études auxquelles il donne une direction nouvelle, celle des problèmes de la politique internationale. C'est dans cette intention qu'il prend l'initiative des démarches qui aboutissent à la fondation de l'Institut de Hautes Etudes Internationales de Genève. C'est là que de 1928 à 1955, en qualité de directeur, il affirmera sa maîtrise et son autorité. Frappé en pleine activité intellectuelle, il est brusquement enlevé à Valavran, le 29 avril 1958, à l'affection de ses proches, de ses amis, de ses collègues et de ses élèves.

Attiré de bonne heure par l'histoire économique, William Rappard a très jeune, conçu de vastes desseins, tout d'abord celui d'écrire une histoire du mouvement ouvrier en Suisse, puis de rechercher à déterminer l'influence du facteur économique dans l'avènement de la démocratie en Suisse. Appelé à Harvard, il se décide à publier les premiers résultats de son enquête. Il fait donc paraître à Genève, en 1912, *Le facteur économique dans l'avènement de la démocratie moderne en Suisse. L'agriculture à la fin de l'ancien régime*². Dans ce premier livre, Rappard ne soutient pas une idée préconçue ni ne défend aucun dogme intangible, mais il a confiance dans l'interprétation économique de l'histoire. Il considère que la tâche de la philosophie de l'histoire consiste à indiquer à l'historien un point de vue d'où il pourra embrasser d'un seul coup la masse énorme des phénomènes sociaux et lui fournir un principe de coordination. Les matériaux qu'il a recueillis pour ce travail dans les archives et les relations des contemporains demeureront le fondement de bien de ses écrits. Pour le moment, il leur a demandé un tableau fort attachant de l'agriculture suisse avant la Révolution. En 1914, il continuera dans cette voie en publiant *La Révolution industrielle et les origines de la protection du travail en Suisse*³, ouvrage qui lui a été demandé par la commission de protection ouvrière de l'Exposition Nationale de Berne. A la description du régime industriel avant 1798, il ajoute deux autres parties, La Révolution industrielle 1798—1848, et la législation ouvrière avant 1798 et jusqu'en 1877. Il est impossible de ne pas voir dans ce volume l'influence de son séjour à Bâle. Mais en même temps l'historien chez Rappard, a

² Genève, 1912, in-8°, 235 p.

³ Berne, 1914, in-8°, VII—343 p.

mûri sa méthode. Il est tout pénétré des sources qu'il a exploitées et il sait en dégager de pénétrantes et solides analyses. De semblables qualités, nous les trouverons, affirmées et enrichies par une constante expérience dans ses nombreux articles d'économie suisse, jusqu'aux problèmes les plus actuels. Nous citerons parmi eux, comme exemple, *L'évolution économique et politique des villes et des campagnes suisses depuis la fin de l'ancien régime jusqu'à nos jours*⁴. Rappard reste donc un économiste historien aussi bien que spectateur et même juge des phénomènes du temps présent.

Mais ses travaux vont le conduire à l'histoire constitutionnelle de la Suisse, non plus seulement sous l'angle du facteur économique, mais bien par la mise en évidence de ses caractères généraux. De là le titre et le contenu de son gros livre *L'individu et l'Etat dans l'évolution constitutionnelle de la Suisse*⁵. Ce livre répond à deux intentions combinées, l'invitation d'un éditeur américain d'écrire un petit traité des institutions politiques de la Suisse, celle du comité de la Fondation Lucerna à prononcer une série de conférences sur l'individu et l'Etat. William Rappard procède sans parti pris ni préjugé et se sert d'un grand nombre de citations de textes non pas pour vérifier ou démontrer des théories, mais pour saisir la réalité historique. Il nous a donné ainsi à la fois un traité de politique suisse, un manuel de droit public et la reconstitution d'un philosophe et d'un économiste. Commenant à l'ancien régime, il termine au delà de 1874, à nos jours. L'individu a réclamé la liberté. Une fois émancipé, il a voulu dominer l'Etat. Jusqu'en 1874, la démocratie du radicalisme s'est affirmée centralisatrice et anti-cléricale. Elle a produit l'étatisme, menace pour l'individu et même pour elle-même. Rappard sort ici de sa neutralité. Le citoyen peut être éclairé par le savant. Il faut choisir; ou sacrifier les conquêtes libérales et démocratiques à l'étatisme, ou sacrifier l'étatisme à la liberté. L'espoir réside dans un avenir meilleur, né, ni d'une réaction aveugle, ni d'un coup d'état fasciste, ni d'une révolution communiste, mais d'un retour à plus de liberté individuelle et à moins d'étatisme économique, mais aussi dans un progrès vers de nouvelles formes de solidarité et de collaboration sociale. L'historien qu'est Rappard n'oublie pas qu'il est un homme du temps présent, un citoyen. Ses convictions libérales se précisent et s'autorisent des exemples du passé. Il y a, dans l'histoire, des leçons que l'on aurait tort de négliger. Et ceci, il le redira avec plus de force encore dans la conférence qui fut sa dernière manifestation publique en 1958, *Les Conditions de la prospérité helvétique*⁶.

William Rappard a clairement indiqué que ses travaux d'histoire constitutionnelle de la Suisse ne pouvaient être disjoints de ses recherches relatives à l'organisation internationale, notamment à la préparation de son livre *The Quest for Peace since the World War*⁷. Il avait acquis la conviction « que

⁴ *Journal de statistique et Revue économique suisse*, LII/1916, p. 1—13.

⁵ Zurich, 1936, in-8°, X—566 p.

⁶ Zurich, gr. in-8°, 1957.

⁷ Cambridge, Mass., 1940, in-8°, XX—516 p.

l'avenir de la paix était lié à l'établissement entre les membres dits souverains de la communauté internationale, de relations fédératives de plus en plus étroites». C'est dans cet esprit qu'il accepta en 1946 la proposition de Pro Helvetia et du Conseiller Fédéral Etter, de consacrer une étude scientifique à la Constitution Fédérale de 1848, à l'occasion de la célébration de son centenaire. Pour prouver combien les recherches qu'il poussa dans cette direction furent bien souvent novatrices, il suffira ici de rappeler certains de ses articles sur les origines du bicaméralisme et la part qu'y prit James Fazy⁸, sur *Un projet volontairement oublié de réforme du pacte de 1815* qui date de 1830⁹. Aussi retrouvons-nous dans son *1848—1948 — La Constitution Fédérale de la Suisse; Ses origines, son élaboration et son évolution*¹⁰, un accord constant entre les faits abondamment établis sur les textes et les idées lumineusement exposées. Rappard a sans doute largement dépassé le programme qui lui était assigné. *La Constitution de 1848*, c'est tout d'abord et grâce à lui, ses origines de 1798 à 1848, puis son élaboration et l'analyse de ses principales dispositions, enfin, bien au delà de la date de la loi fondamentale, son évolution jusqu'à nos jours et son adaptation aux destinées nationales.

«Pour apprécier avec équité, écrit-il, des événements tels que la genèse et l'évolution de la Constitution de 1848 et pour faire la juste part aux vertus et aux défaillances qui en marquèrent le cours, il faut que l'historien se rende compte qu'il n'est ni un défenseur ni un accusateur public, ni même un juge appelé à rendre des arrêts qui s'imposeraient à tous... Apprécier les événements historiques, ce n'est donc pas juger de faits connaissables à la lumière d'un code reconnu de tous; c'est émettre au sujet de faits incomplètement connus, des avis où se reflète fatalement la philosophie de l'auteur, c'est-à-dire ses préférences et ses répugnances intimes, qui ne seront jamais partagées par tous et dont il sera toujours loisible à chacun de contester la légitimité ou la valeur objective... Connaître, comprendre, telle est donc la tâche à laquelle je me suis par-dessus tout attaché.» Partant de ces principes, Rappard, une fois de plus, a su animer sa restitution strictement objective de l'élan de sa pensée constructive.

Le combat pour la paix, la sécurité collective, ce sont-là pendant des années les préoccupations dominantes de William Rappard. Rien d'étonnant à ce que nous en trouvions le retentissement dans ses travaux d'histoire nationale et qu'elles aient donné naissance à un gros livre né de la guerre et de l'Institut de Hautes Etudes Internationales, *Cinq siècles de sécurité collective (1291—1798). La Suisse sous le régime des Pactes de secours mutuels*¹¹. Il s'agit-là d'une entreprise de grande ampleur reposant essentiellement sur

⁸ James Fazy et les origines de la constitution de 1848, dans le «Journal de Genève» du 30 novembre 1948.

⁹ *Revue d'histoire suisse*, XXI/1941, p. 229—249.

¹⁰ Boudry, La Baconnière, 1948, in-8°, 476 p.

¹¹ Genève, 1945, in-8°, 603 p., dédié à Max Huber (Publications de l'Institut universitaire des Hautes Etudes Internationales, No. 23).

le dépouillement de la longue série des Recés de la Diète, œuvre dont la méthode est, sans doute, sévère et purement scientifique, mais dont les conclusions peuvent revêtir une valeur pratique. Rappard s'y montre, comme de coutume, à la fois chroniqueur, historien et philosophe. De tous les documents qu'il analyse, il est autorisé à déduire une question : quelle leçon comportent-ils pour l'avenir ? De 1291 à 1798, il décrit les pactes dont le mobile est toujours le secours mutuel et il s'attache à leur application. Il traite en même temps des questions techniques posées par l'organisation interne de la Confédération et consacre un long chapitre à la sécurité collective dans les rapports entre les Confédérés et Genève au XVI^e siècle (p. 221—290). Nous avons là un véritable traité de politique suisse qui pousse très loin ses investigations et revient pour terminer aux facteurs essentiels des alliances, les aspirations à l'indépendance, la vaillance militaire des Suisses, le caractère alpestre de leur pays. Les pactes n'ont pas été violés, mais certainement mal observés et difficilement appliqués. Ce n'est qu'après 1848 que l'Etat fédératif a retrouvé le sens de la sécurité nationale, ce qui n'a pas été le cas, sur le plan international, à la Société des Nations.

La Société des Nations n'a pas atténué chez William Rappard son intérêt pour l'histoire nationale. Au contraire, elle lui a suggéré bien des rapprochements. Ainsi son étude *Les contributions des Etats à la Société des Nations et les contingents cantonaux en Suisse*, qui date déjà de 1923¹², et son histoire d'une institution qui se ressentit gravement de la scission politique et religieuse de la Confédération au XVI^e siècle, celle du renouvellement des alliances par un serment prêté devant le peuple dans les cantons. Datant de 1351, ce serment devint impossible dès 1520 et la tradition n'en fut reprise qu'en 1798, à la veille de la chute de l'ancienne Confédération¹³.

Nous arrivons maintenant à l'histoire de Genève, qui se situe tout au long des travaux de William Rappard, de 1917 à 1947. Il suffit du seul énoncé des titres de ses communications et de ses articles pour faire comprendre combien William Rappard fut attaché à sa patrie genevoise, combien il s'est de plus en plus familiarisé avec ses institutions et ses personnalités du XIX^e siècle. Il commence en 1917 avec son étude sur les *Impôts et emprunts de guerre à Genève pendant la Restauration, 1814—1816*¹⁴, et avec *Albert Gallatin, citoyen de Genève et ministre des Etats-Unis*¹⁵, en 1918 avec *Sismondi et la neutralité helvétique*¹⁶, pour insister plus particulièrement ensuite sur des biographies en rapport avec l'histoire économique, soit *Necker financier*¹⁷. *Trois économistes genevois et leurs carrières parlementaires* :

¹² *Journal de statistique et Revue économique suisse*, LIX/1923, p. 211—227.

¹³ *Du renouvellement des pactes confédéraux (1351—1798)*, Zurich, 1944, in-8°, 143 p. (Suppléments à la Revue d'histoire suisse, No. 2).

¹⁴ *Journal de statistique et Revue économique suisse*, LIII/1917, p. 145—172.

¹⁵ *Bulletin de l'Institut national genevois*, tome XLII (1917), p. 527—549.

¹⁶ *Indicateur d'histoire suisse*, XLIX/1918, p. 27—44.

¹⁷ *Journal de statistique et Revue économique suisse*, LXIX/1933, p. 15—36.

*Sismondi, Rossi, Cherbuliez*¹⁸, *Un beau débat de politique économique au Conseil Représentatif genevois en 1830*¹⁹, *Antoine Elisée Cherbuliez et la propriété privée, 1797—1869*²⁰, *Antoine Elisée Cherbuliez et la Révolution genevoise de 1841*²¹, *La conversion de Sismondi*²², *Pierre-François Bellot, 1776—1836*²³ et, pour clôre, son examen de *La constitution genevoise de 1847* dans 1847—1947, *Centenaire de la constitution de la République et Canton de Genève*²⁴.

Il en est tout autrement pour cet ouvrage genevois par excellence auquel nous devons notre reconnaissance et notre admiration *L'avènement de la démocratie moderne à Genève (1814—1847)*²⁵. Dans son Avant-Propos, daté de Valavran le 22 novembre 1941, William Rappard déclare qu'il serait «également déçu» si son étude «laissait indifférents les historiens et les publicistes de profession, et si elle ne devait intéresser qu'eux». Il a été certainement compris par tous les lecteurs de son livre, lorsqu'il a écrit: «L'intérêt que présente l'avènement il y a cent ans, du gouvernement populaire dans la cité de Calvin et de Rousseau dépasse de beaucoup les bornes de cette cité, et même les frontières nationales de la Confédération suisse. L'expérience genevoise, en effet, présente un puissant intérêt microcosmique, si l'on peut dire. S'étant poursuivie au grand jour, dans un milieu exceptionnellement éclairé, elle est pleine d'enseignements d'une portée générale.»

La préparation et la rédaction de ce livre se place en pleine guerre. Il semble bien que William Rappard ait cherché et trouvé dans ce travail qui le passionnait, non pas un oubli ou un narcotique à l'égard d'un temps qui lui apportait tant d'angoisses et tant de désillusions dans son effort de compréhension internationale et dans son idéal pacifique, mais au moins un apaisement. *L'avènement de la démocratie moderne à Genève* comprend trois parties: Le point de départ, la constitution de 1814, L'évolution libérale 1814—1841. Les Révolutions démocratiques 1841—1847 — Ses sources sont essentiellement les débats parlementaires remarquablement utilisés par des citations et des extraits qui confèrent à la construction édifiée par l'auteur la valeur d'un recueil de documents. Il a paru avant *l'Histoire politique* de François Ruchon, mais ne souffre pas de ce voisinage. François Ruchon interprète sa très riche documentation et pousse sa relation jusqu'à 1907. Rappard fait entendre les contemporains. C'est une joie que l'audition de tant de témoignages nous fait éprouver par la palpitation de la vie qui s'en dégage, de la vie de l'esprit, de l'action des personnalités, du heurt des générations. En même temps, nous possédons une appréciation de ce qui,

¹⁸ *Ibid.*, 1940, p. 232—262, 440—473, et 1941, p. 137—167.

¹⁹ *Etudes économiques et sociales publiées à l'occasion du XXV^e anniversaire de la Faculté des Sciences économiques et sociales de l'Université de Genève*, Genève, 1941, in-8°, p. 235—288.

²⁰ Genève et Zurich, 1941, in-8°, XI—209 p.

²¹ *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, VII/1941—1942, p. 421—433.

²² *Journal de statistique et Revue économique suisse*, 1943, p. 181—210.

²³ *Schweizer Juristen der letzten hundert Jahre*, Zurich, 1944, p. 59—106.

²⁴ Genève, 1947, in-8°, p. 70—99.

²⁵ Genève, Jullien, 1942, in-8°, 448 p.

dans cette lutte, demeure épisodique, passager ou périmé et, au contraire, durable et fécond.

Mieux que jamais, je le crois, *l'Avènement de la démocratie* révèle par son introduction et sa méthode les intentions de William Rappard et son utilisation de l'histoire. « Je chercherai écrit-il, sans aucune arrière-pensée d'apologie ou de dénigrement, à comprendre et à faire comprendre comment et pourquoi la Genève du Syndic Des Arts s'est, au cours d'une génération, muée en celle du tribun James Fazy. Sera-ce là la chronique d'un progrès ou d'une déchéance? Chacun en décidera à la lumière de sa propre philosophie politique. L'historien, tel que je conçois son rôle, en sortirait, si après avoir instruit le procès, il s'avisait de le juger. Au reste, je prévois que les uns et les autres trouveront dans mon récit des arguments à l'appui de leurs thèses diverses ». Mais son intention est aussi civique que scientifique. Il entend éclairer la controverse entre partisans et critiques des institutions démocratiques. S'il ne juge pas, il veut faire comprendre et s'est pour cela qu'il intervient dans son exposé des événements pour en discerner les facteurs primordiaux, pour faire surgir des discussions les idées dominantes, pour découvrir les secrets mobiles des attitudes et la formation des doctrines. Je viens de dire que mieux que jamais *L'avènement de la démocratie* révèle les intentions de William Rappard et son utilisation de l'histoire. Ajoutons que ce grand livre révèle aussi sa sensibilité, par son amour pour la patrie genevoise qu'il a si magnifiquement honorée.

A cette revue trop rapide, on n'aura garde de ne pas joindre les publications qui touchent aux événements contemporains dont William Rappard fut l'acteur ou le témoin, à commencer par *La mission suisse aux Etats-Unis*²⁶, puis *L'entrée de la Suisse dans la Société des Nations*²⁷, *La politique de la Suisse dans la Société des Nations. Un premier bilan*²⁸, enfin, ce qui lui appartient de plus près encore, *Comment et pourquoi Genève devint le siège de la Société des Nations*²⁹ et *Woodrow Wilson, la Suisse et Genève*, qui est de 1956³⁰.

Ce sont-là autant de jalons pour une histoire qui mérite d'être écrite un jour, celle de William Rappard lui-même.

Paul-E. Martin

²⁶ Genève, 1918, in-8°, 89 p.

²⁷ Genève, 1924, in-8°, IV—81 p.

²⁸ Genève, 1925, in-8°, X—155 p.

²⁹ *Genève, son passé, son présent, son avenir*. Genève, 1945, p. 29—36.

³⁰ *Centenaire W. Wilson*. Genève, 1956, in-8°, p. 29—74.